

## NOTICE D'INFORMATION

### EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS

(Application du décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets)

#### **Composition du dossier de déclaration (à adresser en deux exemplaires) :**

- déclaration conforme au modèle ci-joint, signée par le responsable légal de l'entreprise
- un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois.

#### **Où adresser la déclaration ?**

Au préfet du département où se trouve le siège social de l'entreprise ou à défaut le domicile du déclarant.

Pour la Saône-et-Loire, l'adresser à la préfecture – DLP - BENV – 71021 MACON CEDEX 9.